

79306298

UNITE

Brigade de

D'ENQUETE PRELIMINAIRE

CODE UNITE 01199 PROCÈS-VERBAL N° / 197 n° 1143 du 10/7/79

10-07-79

N° PIÈCE 1 N° FEUILLET 1

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

ANALYSE : RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF - Observation d'un Objet Volant Non Identifié.

REFERENCE : C.M. n° 32.600 MA/GEND.T. du 2 août 1968.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) M, M, gendarme Agent de Police Judiciaire

VU L'(ES) ARTICLE(S) 20 et 75 du Code de Procédure Pénale

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR dix juillet mil neuf cent soixante dix neuf, Madame S, E standardiste, demeurant à, se présente au bureau de notre brigade. Cette personne nous déclare avoir remarqué un phénomène lumineux dans le ciel, le 10 juillet 1979, vers 03 heures, alors qu'elle se trouvait dans sa chambre située au 13 ème étage.

Après avoir rendu compte de ce fait à notre Commandant de Brigade, nous procédons à l'audition de Mme S (Pièce n° 2).

Mme S nous déclare qu'en voyant ce phénomène elle a pensé au satellite, sujet d'actualité à cette époque. Par la suite elle a cru à une hallucination mais en prenant son travail le matin à l'hôpital de elle a appris que deux de ses collègues de garde de nuit avaient vu le même phénomène.

L'objet de couleur jaune, se trouvait probablement hors de l'atmosphère et prenait alternativement la forme d'un ballon de Foot-Ball et celle d'un ballon de Rugby. Sa taille n'a pu être évaluée, approximativement celle d'une boîte d'allumettes, mais sa trajectoire était en diagonale NORD - EST.

Ce phénomène n'a créé aucune perturbation sur les témoins. Il n'y a pas eu atterrissage.

Le 23 juillet 1979, Mme S nous avise téléphoniquement que ses deux camarades de travail refusent de déposer et désirent garder l'anonymat.

En conséquence nous cloturons le présent procès-verbal.

Un message n° 568/2 en date du 10 juillet 1979 a été établi et adressé à notre Commandant de Compagnie pour être transmis aux autorités compétentes.

FRG 26-9-79

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

LE 24 juillet 1979

- DESTINATAIRES: 1 M. le Préfet de, 1 M. le P.R. à, 1 Général Cdt la R.A. à, X 2 Ministre des Armées Dir. Gend. Bur. Emploi Renseignements à, 1 ARCHIVE TRANSMISE AU CDT. de Groupement

VU

LE

Le

Co

tr

TRANSMIS PAR MMANDANT D'UNITE Le Directeur de la Gendarmerie

SIGNATURE(S)

SIGNATURE ET CACHET

GROUPEMENT  
COMPAGNIE  
UNITÉ  
B.T.  
P.V N° 1143 / 19 79

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE  
CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR dix juillet mil neuf cent soixante dix neuf  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), M, M, gendarme Agent de Police Judiciaire

VU LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons :

Mme E, née E, B, standardiste, demeurant  
à fille de M et de P, J, qui  
nous déclare à 15 heures :

Cette nuit 10 juillet 1979, vers 03 heures, alors que j'étais dans ma chambre située au de la Tour A j'ai vu un objet volant non identifié. Je me suis réveillée à cette heure parce que mon petit garçon m'a appelé. Je précise que la fenêtre de ma chambre est située au nord. Le temps était très clair et je distinguais très bien les étoiles lorsque mon attention a été attirée par une masse lumineuse plus grosse qu'une étoile qui descendait doucement en diagonale vers l'Est, jusqu'à perte de vue. Tout de suite j'ai pensé au SKYLARK et j'ai eu peur. Cet objet avait une forme ronde et de temps en temps il ressemblait à un ballon de foot-ball et autrement à un ballon de rugby. J'ai vu cet objet de couleur jaune un peu comme les étoiles, je ne l'ai pas vu changer de couleur. Mon observation a duré environ 10 à 15 minutes. Je ne peux évaluer la distance qui me séparait de cet objet mais il était certainement très très haut. A la vue de ce phénomène j'ai évidemment été très surprise mais il n'y a eu aucune réaction sur ma personne. Je précise que je n'ai entendu aucun bruit de moteur. Au premier abord, j'ai cru à une hallucination mais de retour à mon travail ce matin j'ai appris que deux collègues de garde de nuit à l'hôpital de avait vu le même phénomène de 03 heures à 04 h 15. Je précise que c'est la première fois que je suis témoin d'un tel fait et de plus auparavant je ne croyais pas du tout aux O.V.N.I.

Le 10 juillet 1979 à 15 heures 35'

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

L'Enquêteur.